

RCS : LYON Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1957 B 01075 Numéro SIREN : 957 510 753 Nom ou dénomination : ALGI IMMO

Ce dépôt a été enregistré le 14/03/2019 sous le numéro de dépôt B2019/008418

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2019/008418**
n°de gestion : **1957B01075**
n°SIREN : **957 510 753 RCS Lyon**

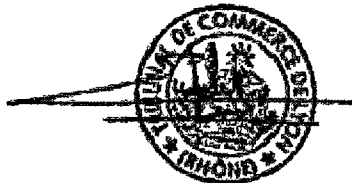
Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 14/03/2019 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

ALGI IMMO - Société par actions simplifiée
zone d'activité commerciale Des Martinets 69210 L'arbresle -FRANCE-

date de clôture : 30/09/2018

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



5224803

1

BILAN - ACTIF

8218

DGFIP N° 2050 2018

Page 19

Désignation de l'entreprise : SAS ALGI IMMO		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise 1555 rue Claude Terrasse		69210 L'ARBRESLE	
Durée de l'exercice précédent* 12		N° SIRET* 95751075300081	
N° SIRET* 95751075300081		N° SIRET* 95751075300081	
Capital souscrit non appelé (I) AA		Brut 1	
Frais d'établissement * AB		Amortissements, provisions 2	
Frais de développement * CX		Net 3	
Concessions, brevets et droits similaires AF		Net 4	
Fonds commercial (1) AH		Exercice N clos le. 13 00 9 20 18	
Autres immobilisations incorporelles AJ		N-1 13 00 9 20 17	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL			
Terrains AN		1 783 159	
Constructions AP		6 074 323	
Installations techniques, matériel et outillage industriels AR		564 136	
Autres immobilisations corporelles AT		1 219 023	
Immobilisations en cours AV		3 329 688	
Avances et acomptes AX		3 620 957	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS			
Autres participations CU		714 848	
Créances rattachées à des participations BB			
Autres titres immobilisés BD			
Prêts BF			
Autres immobilisations financières* BH		13 554	
TOTAL (II) BJ		8 585 884	
Matières premières, approvisionnements BL		3 308 771	
En cours de production de biens BN		5 277 113	
En cours de production de services BP		5 611 125	
Produits intermédiaires et finis BR			
Marchandises BT			
Avances et acomptes versés sur commandes BV			
Clients et comptes rattachés (3)* BX		517 485	
Autres créances (3) BZ		33 032	
Capital souscrit et appelé, non versé CB			
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD		13	
Disponibilités CF		649 846	
Charges constatées d'avance (3)* CH			
TOTAL (III) CJ		1 200 376	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW			
Primes de remboursement des obligations (V) CM			
Ecart de conversion actif* (VI) CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		9 786 259	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	
Clause de réserve de propriété *		Stocks .	
Immobilisations .		Créances :	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUAI/STATUS Informatique

FIREX AUDIT
COMMISSARIAT AUX COMPTES

Désignation de l'entreprise : SAS ALGI IMMO

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1.9.0....2.5.6.....)	DA 190 256	190 256
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB 206 571	206 571
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD 19 026	19 026
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG 314 589	266 382
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI 1 223 412	1 113 167
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)		DL 1 953 854
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU 3 775 471	4 509 079
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV 414 224	399 255
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX 28 479	7 712
	Dettes fiscales et sociales	DY 305 251	168 736
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ 210	84 314
	Autres dettes	EA	300
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
TOTAL (IV)		EC 4 523 634	5 169 395
Ecart de conversion passif * (V)		ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE 6 477 488	6 964 798
RENVOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC	
		ID	
		IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG 1 554 013	1 438 552
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

FIREX AUDIT
COMMISSARIAT AUX COMPTES

Désignation de l'entreprise : SAS ALGT IMMO

Néant ☐ *

		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires				Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue	biens*	FD		FE		FF	
			FG	1 265 776	FH		FI	1 265 776
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	1 265 776	FK		FL	1 265 776	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ	1	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	1 265 777
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	50 202	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	205 335	
	Salaires et traitements*					FY		
	Charges sociales (10)					FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*			GA	334 012	
			- dotations aux provisions			GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	2	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	589 552
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	676 225
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH	6	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI	18	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	808 499	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	6 009	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	(2 002)	
	Total des produits financiers (V)						GP	814 507
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	69 920	
	Différences négatives de change					ES		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)						GU	69 920
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	744 587	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	1 420 801	

FIREX AUDIT
COMMISSARIAT AUX COMPTES

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUAI/BRATIS Informatique

Désignation de l'entreprise : SAS ALGI IMMO

Néant ☐ *

		Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA 20 882	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD 20 882	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI 20 882	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK 218 272	213 601
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL 2 101 173	1 883 481
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM 877 761	770 314
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN 1 223 412	1 113 167
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
		IG	
	(3) Dont { - Crédit bail mobilier * - Crédit bail immobilier	HP	
		HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Régularisations diverses			211
Régularisations cvae			20 671
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

FIREX AUDIT
COMMISSARIAT AUX COMPTES

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE

SOMMAIRE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

	page
Principes et conventions générales	5
Permanence ou changement de méthodes	5
Informations générales complémentaires	5

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations	6
Etat des amortissements	6
Etat des provisions	7
Etat des échéances des créances et des dettes	7
Composition du capital social	7
Evaluation des amortissements	7
Titres immobilisés	7
Evaluation des créances et des dettes	8
Produits à recevoir	8
Charges à payer	8
Charges et produits constatés d'avance	8

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

Charges et produits financiers concernant les entr. liées	9
---	---

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Dettes garanties par des sûretés réelles	9
Montant des engagements financiers	9
Identité des sociétés mères consolidant les comptes	10
Liste des filiales et participations	11

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Résultats financiers des cinq derniers exercices	12
--	----

FIREX AUDIT
COMMISSARIAT AUX COMPTES

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/10/2017 au 30/09/2018

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

La société ALGI IMMO est membre d'un groupe fiscalement intégré.

La société FINANCIERE DE L'ARBRESLE, tête de groupe, est seule redevable de l'impôt société.

La société, dans le cadre du régime de l'intégration fiscale, détermine son résultat fiscal et calcule son impôt sur les sociétés tel qu'il aurait été si cette société avait été imposée distinctement en l'absence d'intégration.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

FIREX AUDIT
COMMISSARIAT AUX COMPTES

ANNEXE

Exercice du 01/10/2017 au 30/09/2018

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Terrains	1 783 159		
Constructions sur sol propre	5 460 442		
Constructions sur sol d'autrui	95 450		
Installations générales agencements aménagements des constructions	518 430		
TOTAL	7 857 482		
Autres participations	714 848		
Prêts, autres immobilisations financières	13 554		
TOTAL	728 402		
TOTAL GENERAL	8 585 884		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Terrains			1 783 159	1 783 159
Constructions sur sol propre			5 460 442	5 460 442
Constructions sur sol d'autrui			95 450	95 450
Installations générales agencements aménagements constr.			518 430	518 430
TOTAL			7 857 482	7 857 482
Autres participations			714 848	714 848
Prêts, autres immobilisations financières			13 554	13 554
TOTAL			728 402	728 402
TOTAL GENERAL			8 585 884	8 585 884

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Terrains	521 394	42 742		564 136
Constructions sur sol propre	2 113 749	260 328		2 374 077
Constructions sur sol d'autrui	52 837	4 773		57 610
Installations générales agencements aménagements constr.	286 779	26 169		312 948
TOTAL	2 974 759	334 012		3 308 771
TOTAL GENERAL	2 974 759	334 012		3 308 771

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Terrains	42 742				
Constructions sur sol propre	260 328				
Constructions sur sol d'autrui	4 773				
Instal.générales agenc.aménag.constr.	26 169				
TOTAL	334 012				
TOTAL GENERAL	334 012				

FIREX AUDIT
COMMISSARIAT AUX COMPTES

ANNEXE

Exercice du 01/10/2017 au 30/09/2018

Etat des provisions

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	13 554	13 554	
Autres créances clients	517 485	517 485	
Taxe sur la valeur ajoutée	4 681	4 681	
Divers état et autres collectivités publiques	2 679	2 679	
Groupe et associés	19 202	19 202	
Débiteurs divers	6 470	6 470	
TOTAL	564 071	564 071	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	10 370	10 370		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	3 765 100	795 479	1 661 729	1 307 892
Emprunts et dettes financières divers	186 869	186 869		
Fournisseurs et comptes rattachés	28 479	28 479		
Taxe sur la valeur ajoutée	135 331	135 331		
Autres impôts taxes et assimilés	169 920	169 920		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	210	210		
Groupe et associés	227 355	227 355		
TOTAL	4 523 634	1 554 013	1 661 729	1 307 892
Emprunts remboursés en cours d'exercice	790 909			
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	1 738			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	91.4700	2 080			2 080

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	5 à 20 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	14 à 20 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

FIREX AUDIT
COMMISSARIAT AUX COMPTES



ANNEXE

Exercice du 01/10/2017 au 30/09/2018

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	206 818
Autres créances	2 679
Total	209 497

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	10 370
Emprunts et dettes financières diverses	7 345
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	26 653
Dettes fiscales et sociales	169 920
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	14
Total	214 302

Charges et produits constatés d'avance

Néant

FIREX AUDIT
COMMISSARIAT AUX COMPTES

ANNEXE

Exercice du 01/10/2017 au 30/09/2018

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	69 920	814 507
Dont entreprises liées	7 359	808 499

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

(PCG Art. 531-2/9)

	Montant garanti
Emprunts et dettes financières divers :	3 206 522
- Hypothèques immobilières	3 206 522
Total	3 206 522

Hypothèques immobilières :

- Au profit du Crédit Mutuel à hauteur de 1 557 246 €,
- Au profit de la Banque de l'Economie à hauteur de 1 649 276€.

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Autres engagements donnés :	283 996
- Intérêts d'emprunts	283 996
Total (1)	283 996

Engagements reçus

Nantissement fonds de commerce de la SAS ALGI	1 099 230
Total	1 099 230

Nantissement du fonds de commerce exploité par la SAS ALGI :

- Au profit de la Banque Européenne du Crédit Mutuel pour une valeur de 540 651 €
- Au profit de la BPI pour une valeur de 558 579 €

FIREX AUDIT
COMMISSARIAT AUX COMPTES

ANNEXE

Exercice du 01/10/2017 au 30/09/2018

Identité des sociétés mères consolidant les comptes

(PCG Art. 831-3)

Dénomination sociale	Forme	Capital	Siège social
FINANCIERE DE L'ARBRESLE	SAS	76 224	ZAC DES MARTINETS 69210 L'ARBRESLE

FIREX AUDIT
COMMISSARIAT AUX COMPTES

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 831-3 et 832-13)

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quotc-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société
				brute	nette					
A. Renseignements détaillés - Filiales détenues à + de 50% - ALGI - Participations détenues entre 10 et 50 %	688 828	838 227	100.00	688 828	688 828			49 356 094	724 710	800 000
B. Renseignements globaux - Filiales non reprises en A - Participations non reprises en A										

ALGI IMMO

Société par actions simplifiée au capital de 190.256 €

Zac des Martinets

L'ARBRESLE (Rhône)

957 510 753 RCS LYON

RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT**DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2018****SOUMISE A L'ASSEMBLEE PAR LE PRESIDENT****DEUXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale, conformément aux propositions de son Président,
décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, qui s'élève à..... 1.223.411,50 €

de la façon suivante :

- aux actions, à titre de dividendes, une somme de..... 950.000,00 €
soit 456,73 € environ par action, éligible à la réfaction de 40 %

- le solde, soit la somme de..... 273.411,50 €
au compte « autres réserves »

Le dividende sera mis en distribution à compter de ce jour.

Il est rappelé les distributions de dividendes suivantes, pour répondre aux dispositions de l'article 243 bis du C.G.I. relatif à l'obligation d'indiquer la distribution de dividendes au titre des trois exercices précédents ainsi que le montant des revenus distribués éligibles à l'abattement et de ceux non éligibles à cet abattement, ventilés par catégorie d'actions :

<u>Exercices</u>	<u>Montant de la distribution</u>	<u>Crédit d'impôt ou</u> <u>Avoir fiscal</u>
30 septembre 2017	1.064.960 €	40 %
30 septembre 2016	1.064.960 €	40 %
30 septembre 2015	1.064.960 €	40 %

CETTE RESOLUTION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 12 MARS 2019.

LE PRESIDENT



EXEMPLAIRE GREFFE



ALGI IMMO - SAS

ZAC des Martinets 69210 L'Arbresle

Assemblée générale d'approbation des comptes de
l'exercice clos le 30/09/2018

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

LYON (Siège Social)

2 place du Paisy - BP 97
69573 Dardilly Cedex

Tél. : 04.37.49.99.99

Fax : 04.37.49.99.50

E-mail : firex@firex.fr

ALGI IMMO - SAS

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30/09/2018

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

À l'assemblée générale de la société ALGI IMMO,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ALGI IMMO relatifs à l'exercice clos le 30/09/2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/10/2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

L'actif immobilisé de la société présente une valeur nette comptable au 30 septembre 2018 de 5 277 K€. il est constitué de terrains, constructions et d'immobilisations financières.

Nous nous sommes assurés de la réalité et de la correcte évaluation de ces actifs. Nous avons également examiné la pertinence des informations précisées sur ces thèmes respectivement en pages 6, 7 et 11 de l'annexe des comptes annuels.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-4 du Code de commerce, pris en application de l'article L.441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

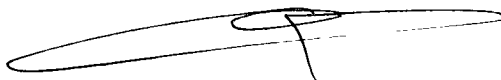
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Dardilly, le 25 Février 2019

Le Commissaire aux comptes

FIREX AUDIT



Frédéric LAMBERT